



Victimes plus jamais seules

Communiqué de presse 12 septembre 2017

Dispositif France Victimes Ouragan Irma

France Victimes en partenariat avec la Fondation de France dépêche une équipe dédiée de professionnels de l'Aide aux Victimes en Guadeloupe, en lien avec la Délégation Interministérielle à l'Aide aux Victimes et le ministère de la Justice.

À Paris, France Victimes poursuit sa mission de suivi au sein de la **Cellule d'appui Antilles** (M. de l'Europe et des Aff étrangères) et accueillera les sinistrés à leur arrivée à l'aéroport de Paris. France Victimes fera le **lien avec son réseau local** afin d'assurer une prise en charge des victimes et des sinistrés dans la durée.

France Victimes déploie dans un 1^{er} temps un **poste avancé d'aide en Guadeloupe** dès jeudi 14 septembre avec une équipe de professionnels, qui sera composée rapidement d'une **vingtaine de personnes** : des intervenants des 2 associations guadeloupéennes (Guadav et Initiative Eco) ; des travailleurs sociaux et des juristes d'associations France Victimes spécialisés, et un encadrement fédéral (chef de projet et chef d'équipe).

3 missions principales

- **Présence auprès** des familles endeuillées et auprès des personnes blessées (hôpitaux et partout où cela sera nécessaire) ;
- **Recensement des sinistrés et évaluation de leurs besoins** (aéroport de Pointe-à-Pitre, hôtels, équipes mobiles ...)
- **Soutien des équipes locales et participation au dispositif d'aide mis en place par l'Etat et les collectivités** (mise en lien avec l'association locale France Victimes qui les accompagnera sur la durée dans toutes leurs démarches notamment d'indemnisation).



**être écouté
être aidé**
7 jours sur 7

01 41 83 42 08

N° d'aide locale Guadeloupe :

Tel. : 06 90 93 20 86 (7h à 16h – heure locale)

Juriste répond à vos questions – français/anglais/espagnol

08victimes@france-victimes.fr

France Victimes est la fédération nationale d'aide aux victimes offrant une prise en charge globale à toutes les victimes (écoute, information sur les droits, accompagnement psychologique et social) et c'est un lieu de réflexion pluridisciplinaire sur le droit et l'aide aux victimes. Sur tout le territoire français : 130 associations d'aide aux victimes (1 300 professionnels - 800 lieux d'accueil), conventionnées par le ministère de la Justice, collaborent au quotidien avec les services de police-gendarmerie, justice, santé et services sociaux, dans l'immédiateté et dans la durée, de manière gratuite et confidentielle. Les services des associations bénéficient à toutes les victimes (atteintes à la personne et aux biens, accidents de la circulation, catastrophes naturelles et accidents collectifs).

Contact Presse : Olivia Mons - Tél. : 06 15 51 18 43 – communication@france-victimes.fr

www.france-victimes.fr @FranceVictimes #VictimesPlusJamaisSeules